VILLARDS-D'HÉRIA

MAIRIE DE VILLARDS-D'HÉRIA

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Vendredi 08 juillet 2022 à 18h15

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 08 juillet 2022 à 18h15 sous la Présidence de Monsieur Jean-Robert BONDIER, Maire.

Sont présents : Jean-Robert **BONDIER**, Michaël **MARILLIER**, Alain **MOISSONNIER**, Jan **VINCENT**, Gilles **VINCENT**, Michel **BONDIER**

Absents excusés : Aïcha **BURDAIRON** donne procuration à Michaël **MARILLIER**, Floriano **De MATOS** donne procuration à Gilles **VINCENT**, Rachel **HUGUES** donne procuration à Alain **MOISSONNIER**, Dominique **LACROIX** à Jean-Robert **BONDIER**

Les conseillers présents formant la majorité de membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

M. Gilles **VINCENT** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

1. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 13 avril 2022

Le procès-verbal de la séance du 13 avril 2022 est approuvé à l'unanimité

2. Réforme des règles de publicité

L'ordonnance 2021-1311 du 07 octobre 2021 réforme les règles de publicité concernant les actes réglementaires, le Procès-Verbal du Conseil Municipal et le Compte-rendu (ce dernier étant remplacer par la liste des délibérations).

L'ensemble des nouvelles mesures, applicables à compter du 1er juillet 2022, sont en place depuis le début de ce mandat en juillet 2020. Notre site internet est adapté aux mesures de publicité. Aussi cette réforme n'aura aucun impact sur le fonctionnement communal.

3. Actions du Maire par délégation

Depuis le 13 avril, le Maire a procédé à la réalisation de l'emprunt pour l'acquisition du nouveau véhicule communal ainsi que l'assurance de ce dernier, au renouvellement de 3 concessions au cimetière, à l'acceptation d'un préavis de départ d'un logement communal, à la création d'une classe dans l'école communale, à un dépôt de plainte pour des dégradations au lac d'Antre, à la vente de bois sur critères sanitaires.

4. Finances

Amortissement des subventions d'équipements versées

Le Conseil Municipal décide d'amortir les subventions d'équipement versées sur une durée de 1 an, pour tous les contextes, en mettant en œuvre les mécanismes de neutralisation par écriture d'ordre, des dotations d'amortissement générées.

Décision Modificative

La régularisation de l'excédent de fonctionnement, demandée par notre conseiller aux décideurs locaux est approuvée à l'unanimité. C'est un jeu d'écritures qui n'a aucun impact sur le budget communal.

Adhésion à l'agence France Locale

Le Conseil Municipal décide d'entrer au capital de l'Agence France Local pour un montant d'apport initial de 1900€ sur 3 ans, et de nommer Jean-Robert BONDIER (titulaire) et Michael MARILLIER (suppléant) en tant que représentants de la

Mairie • 1 rue Léon Clerc 39260 Villards-d'Héria • Tél. 03.84.42.03.85
Fax : 03.84.42.38.39 • email : secretariat@villardsdheria.fr •
www.villardsdheria.fr

commune à l'assemblée générale de l'Agence France Locale. Cette banque sera un nouveau partenaire financier intéressant dans le contexte économique actuel.

Le Conseil Municipal adopte la décision modificative permettant d'inscrire au budget la participation au capital de l'AFL pour l'année 2022.

5. Création d'un poste d'agent technique vacataire

Le Conseil Municipal approuve la création d'un poste d'agent technique vacataire pour les périodes d'accroissement d'activité, de modifier le tableau des emplois en conséquence, et de recruter une personne pour la période du 10 juillet au 10 août afin d'assister l'employer communal dans les travaux quotidiens d'entretien des espaces verts et dans les travaux de réfection des sanitaires de l'école.

6. Ecole – Cantine – Garderie

Il nous faut adapter notre école à la nouvelle organisation du RPI Martigna – Montcusel – Villards-d'Héria.

Les travaux de réfection des sanitaires et d'ouverture de la seconde classe sont en cours. Le Conseil Municipal approuve le projet de convention financière entre les 3 communes pour les années à venir.

Le Conseil Municipal approuve le transfert provisoire de la cantine scolaire à la salle polyvalente, avec la mise en place du service de transport correspondant par la Région.

Le Conseil Municipal prend acte des nouveaux horaires de fonctionnement de l'école communale et des horaires de transport scolaire correspondants.

Le Conseil Municipal approuve l'étude sur la mise en place d'un service de garderie le mercredi en journée.

7. Classement sonore des infrastructures de transport terrestre

Le Conseil Municipal n'émet aucune remarque au projet d'arrêté préfectoral sur le classement sonore des infrastructures de transport terrestre qui ne modifie pas l'impact sur l'urbanisation du village de l'arrêté précédent pris en 2000. Les quartiers de La Queille, La Combe et le Moncé sont directement concernés par cet arrêté.

8. Travaux de renforcement – effacement des réseaux aériens

Les travaux sont en cours autour du carrefour de la Mairie.

Le Conseil Municipal délègue à Michael MARILLIER la signature de l'acte administratif de cession de parcelle issue de la liquidation Berchet au domaine public communal. Cession qui n'avait jamais été enregistrée par la commune.

Le Conseil Municipal donne délégation permanente à Michaël MARILLIER pour la signature des actes administratifs nécessaire aux projets qu'il aura préalablement validés.

9. Forêt

Le Conseil Municipal approuve la proposition d'achat d'une parcelle forestière (C272), enclave d'une parcelle soumise à gestion par l'ONF pour la somme de 200€.

Le Conseil Municipal approuve la proposition d'achat ou échange de parcelles forestières (C273 – C269), enclaves d'une parcelle soumise à gestion par l'ONF pour la somme de 400€ ou échange avec des terrains d'une valeur équivalente.

10. Parc Naturel Régional du Haut Jura

Le rapport d'activité 2021 du PNRHJ est disponible en Mairie pour consultation

11. Lotissement Côte du Moulin III

Le permis d'aménager est validé et affiché sur le site. Les consultations en vue des travaux de viabilisation vont pouvoir débuter.

Il faut maintenant trouver les noms de rue à affecter à ces nouvelles voiries communales. Réflexion et propositions à formuler dans les semaines à venir pour que le Conseil Municipal puisse statuer avant la fin de l'année.

12. Service Public de l'Eau Potable

Le Conseil Municipal décide de modifier le rythme de facturation de l'eau potable, avec une facture d'acompte qui sera éditée en milieu d'année (juillet pour 2022) et une facture de solde en fin d'année. Acompte basé sur la moitié de la facture de l'année précédente. Par ailleurs, le Conseil Municipal décide d'offrir la possibilité de payer les factures par prélèvement automatique.

Pour les adhérents au prélèvement automatique, le Conseil Municipal décide d'offrir la possibilité d'étaler le paiement de l'eau en 4 fois sans frais, sous la forme de 3 acomptes (basés sur 25% de la facture totale de l'année précédente) et d'une facture de régularisation en fin d'année. Ceci offre la possibilité de répartir la charge du prix de l'eau sur l'ensemble de l'année. Ce service sera en place pour l'année 2023.

13. Travaux – Patrimoine

Des travaux pour contraindre au ralentissement des automobilistes ont été réalisés route du Lac d'Antre, le remplacement de panneaux de signalisation effectués, ainsi que la pose d'un miroir pour aider à la sortie de la route de Grand Chatel.

Le balayage des rues a généré cette année 7 m^3 de produits ramassés. C'est autant de graviers-feuilles-terre qui ne finira pas dans le réseau d'eau pluvial.

L'ouverture à la location des bâtiments du Lac d'Antre est validée par le Conseil Municipal.

14. Affaire Diverses

Végétation débordant sur la voie publique

L'arrêté de police nécessaire a été pris. Aussi, il est rappelé aux propriétaires leurs obligations en matière de taille des branches et racines qui pourraient déborder sur la voie publique.

Site archéologique

Le site sera ouvert au public le 14 juillet 2022, à l'occasion du festival Idéklic et de la réalisation d'un spectacle sur place. Une ouverture sur le mois d'Aout est à l'étude.

Terre d'Émeraude Communauté – Rapport de la CLECT

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées s'est réunie le 23 juin 2022. Le Conseil Municipal décide d'approuver le rapport d'évaluation des charges transférées en 2022.

Terre d'Émeraude Communauté – Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Il est porté à connaissance du Conseil Municipal les documents de travail concernant l'élaboration du futur PLUi, document qui ont fait l'objet d'une présentation en réunion publique le 29 juin dernier à Moirans en Montagne. Tous ces documents sont accessibles sur le site internet de Terre d'Émeraude Communauté.

Concours ONACVG

L'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerres organise un concours sur le Thème : Et si notre patrimoine pouvait nous raconter la guerre.

Le Conseil Municipal décide d'ouvrir une candidature aux élèves de collège-lycée intéressés pour participer à ce concours.

Fête du village

Le Comité des fêtes organise la fête du village le samedi 20 août prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h08

Le Maire,

Jean-Robert BONDIER

Le Procès-Verbal de ce Conseil Municipal sera consultable en Mairie et sur le site internet www.villardsdheria.fr après validation